création de la prime de fidélité. Le 5 juillet 1931, il lui sera payé la prime prévue pour sa catégorie.

La prime de fidélité doit être demandée par le bénéficiaire, le jour anniversaire de son entrée dans l'usine. La prime sera payée immédiatement, sans formalité d'aucune sorte.

Le 30 juin 1930.

Le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing ; l'Union patronale de la région d'Halluin ; l'Union patronale de Comines ; l'Union patronale de Wervicq.

Dernière Heure

COTONS

LIVERPOOL, 1er juillet.

Ventes, 8.000; importations, 7.761, Americain, baisse 8; Brésilien, baisse 8; Egyptien, baisse 10 à 12.

NEW-ORLEANS, 1er juillet.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 12.85; — Cotons à terme : Sur janvier, 13.34; mars, 13.51; mai, 13.71-76; juillet, 13.13; octobre, 13.11-12; décembre, 13.28.

NEW-YORK, 1er juillet.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 13.65; — A terme : Sur janvier, 13.56; février, mars, avril, mai, juin, incotés; juillet, 13.53; août, 13.65; septembre, 13.27; octobre, 13.37-38; novembre 13.44; décembre, 13.51.

Nouveau contrat : Janvier, 13.82-84; février, 13.41; mars, 13.51; avril, 13.61; mai, 13.71-73; octobre, 13.09-10; novembre, 13.17; décembre, 13.24-26.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 5.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 5.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000; France et Continent, 10.000; pour le Japon, nulles.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 123.67; Bruxelles, 34.815; Esc. hors banque, 2 5/16; Prêt à court terme, 1 1/2.

New-York : Sur Paris, 393 1/8; Londres, 483.68; Cèb.-transf., 486.00; sur Bruxelles, 13.96.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 335.00; — A terme : Sur janvier, 146.00; mars, 154.00; mai, 161.00; juillet 1931, 165.00; juillet 1930, 125.00; septembre, 135.00; octobre, 140.00; décembre, 145.00. Ventes, 16.000 tonnes.

Dernières Nouvelles Sportives

TENNIS

LE TOURNOI DE WIMBLEDON

Voici les principaux matches de la journée :

Doubles messieurs. — Troisième tour: Tilden (Amérique) et Timmer (Hollande) battent Bell et Mangin (Amérique), par 7-5, 8-6, 6-2; Borotra et Boussus battent Moon et Crawford (Australie), par 3-6, 6-0, 6-8, 6-2, 7-5; Grégory et Collins (Angleterre) battent Sharpe et Wheatley (Angleterre), par 3-6, 6-0, 6-8, 6-2, 7-5; Doeg et Lott (Amérique) battent Malfroy et Poland (Angleterre), par 7-5, 2-6, 14-12, 6-3.

Doubles dames. — Troisième tour: Miss Cross et Miss Palfrey (Amérique) battent Mmes Mayne et Montgomery (Angleterre) par 7-5, 6-4; Miss Nuthall et Mme Whittingstall (Angleterre) battent Mme Colegate et Miss Tyrrel (Angleterre), par 6-2, 6-2.

Quart de finale: Mme Wills-Moody et Miss Ryan battent Mmes Hill et Licett (Angleterre), par 6-2, 6-0; Miss Feltham et Miss Heeley battent Mme Haylock et Miss Dix (Angleterre), par 4-6, 7-5, 10-8.

Double mixte. — Quatrième tour: Cochet et Mme Whittingstall (Angleterre) battent Collins et Miss Fry, par 6-2, 6-2.

Doubles messieurs. — Quart de finale: Allison et Van Ryn battent Austin et Ollif (Angleterre), par 6-2, 5-7, 7-5, 7-5; Doeg et Lott battent Hopman et Willard (Australie), par 6-4, 6-2, 4-6, 6-8, 8-6.

BACCALAURÉAT

2e Partie, Philosophie. — MM. Lecoq, Duvart, Lourenz, Herma, Scrapel, Desroussaux; Mlles Cunin, Hecht, Henriques, Catoire, Bailleul, Aeppel, Carot; M. Ducoin; Mlles Lebon, Compain.

1re Partie, Latin-Sciences. — Mlle Laurent, M. Lebland, Mlle Dupas.

1re Partie, Latin-Grec. — MM. Blot, Leprêtre, Lourme, Delattre, Tétard.

2e Partie, Philosophie. — Mlle Verdavoir; MM. Lepes, Tiberghien, Lehembre; Mlles Dervaux, Rollin, Defontenay, Roger, Woembergue, Renard, Vot, Montreuille.

Latin-Grec. — MM. Roger Horn, Joseph Batut.

1re Partie, Latin-Langues. — Mlles Dunoyer, de Segonzac, Hilaire; MM. Liagre, Papier; Mlles Fernagu, Bouneiea, Augier; Mlle Deupès, Cormorant, Barbry; Mlle Ledoux, Poulain, Huret, Petit, Lecheile, Degaillon, Scamarani, Thooris, Revet, Souffez, Piquet, Viste, Lenormand, Collet.

Latin-Sciences. — MM. Deluegne Emmanuel, Lambert Louis; Mlles Perotin Simone, Weil Denise; MM. Piamont Gilles, Mahieu Joseph; Mlles Montreuilla Lucile, Fis Jeannine, MM. Dechilage Jean, Biez Jean, Mlle Boyer Renée, M. Noguiez Jacques, Mlle Boulois Simone; MM. Hazebrouck Paul, Jacquinet Edouard, Pétit Jean; Mlle Pluquet Elisabeth; M. Debrass Jean.

Sciences-Langues. — MM. Baudrey Georges, Cousin Michel; Mlles Gevandon Yvette, Meunier Madeleine, Quillist Madeleine, Vrebroven Renée; MM. Beaujean Raymond, Hemelsdoel Paul, Jodelet Robert, Jupin et Roger; Mlle Justine Gisèle; M. Leulier Léon; Mlles Bognier Annette, Bienvenu Renée, Boulanger Elisabeth; MM. Crombez Jean, Mehaux Pierre; Mlle Alexandre Marie-Thérèse; MM. Masse Fernand, Lamblin Robert, Delmaire Marcel, Delemer Christian; Mlles Demeure Marthe, Devienne André, Vandercohme Mary-Joseph.

Sciences-Langues. — Reçus : Mlle Crocqfer Léonie, M. Delcorte René; Mlles Larivière Marie-Louise, Picotin Fernande, Warnecque Jeanne; MM. Blin Michel, Rigaux Louis; Mlle Rigaux Jeanne; MM. Cassi Pierre, Delattre Philippe.

BACCALAURÉAT, 1re Partie (Nouveau régime)

Sont admis à subir les épreuves orales :

SERIE A

Le mercredi 2 juillet, à 8 h.: MM. Baillieul Roger, Bertin Charles, Bauman Robert, Bomé Jean, Bourgeois Dominique, Carpentier Roger, Courouble Pierre, Denel Albert, Paindavoine Paul, Philippe Pierre, Platier André, Pirmez Joseph, Plaisant Gustave, Mlle Billy Hortense.

Le mercredi 2 juillet, à 14 h.: MM. Crevecœur François, Dénoet Marcel, Darragon Roger, Deflx Aimé, De Jonckheer Albert, Delannoy Eugène, Delannoy Paul, Delmasure Gérard, Delroeux Marcel, Deryckère Pierre, Doessinet Jacques, Dewas Jean, D'Hondt Georges, Mlle Chatelet Yvonen.

Le jeudi 3 juillet, à 8 h.: MM. Droux Jean, Duflocq André, Duprat René, Fourbert Pierre, Fretin Maurice, Fougrand Marcel, Gibert Henri, Grosglik Adam, Lévêque Jean, Paelmattier Georges, Labarre Jacques, Petit Raymond, Mlles Dumont Carmen, Parisotto Anne.

Le jeudi 3 juillet, à 14 h.: MM. Dognin Claude, Dubois Jacques, Dujardin Albert, Dujardin Henri, Dujardin Paul, Dupuis Francis, Dumesnil Gustave, Erpouit Pierre, Florin Jean, Gand Michel, Grimonpont Maurice, Guillioh Jacques, Herman Joseph, Jamoyierre Louis.

Le vendredi 4 juillet, à 8 h.: MM. Jean Robert, Lemaître Michel, Lapierre Gaston, Lebecq Augustin, Locomte Daniel, Leleu René, Malfait Louis, Mangin Maurice, Moquet Philippe, Deura Michel, Montagne Jean, Montaigne, Edouard, Motte Edouard, Motte Louis.

Le vendredi 4 juillet, à 14 h.: MM. Adam Joseph, Arélion ons, Baert André, Bauduin André, Corbier André, Ployam Fernand, Prévost André, Quignard Roger, Robiches Jacques, Roquette Henri, Savoye Jules, Spriet Philippe, Stanquet Roger, Stoffaes Jean.

Le samedi 5 juillet, à 8 h.: MM. Adriansen Pierre, Anckaert Henri, Tison Emile, Vandenhauseche Jacques, Vandevyvère Gérard, Vannoorenberghe Jean, Verpriste Pierre, Verle Pierre, Vermeersch Jean, Vermynck Georges, Vilt Hubert, Wallart Charles, Zambeaux Robert, Mlle Waschmuth Madeleine.

Le samedi 5 juillet, à 14 h.: MM. Bailliart Pierre, Bellis Jean, Bernaert Edmond, Bertocchi Pierre, Biard Jean, Bisire Louis, Iasselle Michel, Blondel Jean, Bouche André, Bouches Georges, Boulanger Julien, enfant Albert, Boulingues Maurice, Brasme Marcel.

Le lundi 7 juillet, à 8 h.: MM. Brogné Albert, Brouquiart Georges, Brûlant Jean, Bucin Henri, Cailliet Alain, Capron Pierre, Caron Lucien, Cavroix Antoine, Chauvet Marcel, Couillier can, Decaif Georges, Delannoy Albert, Deligne Jacques, Delille Augustin, Denné Alba.

Le lundi 7 juillet, à 14 h.: MM. Deloye Robert, Desrez Robert, Desmedt Armand, Devendeville Paul, Dondain Arthur, Dufour Daniel, Heart Pierre, Lallement Paul, Martel Jean, Mogeuil Henri, Sellier Edouard, Watrin Jean; Mlles Berriot Paule, Hippolite Paulette.

Le mardi 8 juillet, à 8 h.: MM. Duthilleul Michel, Flucquet Henri, Folles Gabriel, Fontayne Pierre, Fouquey Pierre, Gay Michel, Grignet Omer, Guetin Michel, Hédoire Georges, Henninot Eugène, Hérenguel Henri, Kocejwa Vincent, Langrand Gustave, Laurent Jean.

Le mardi 8 juillet, à 14 h.: MM. Leuverie Daniel, Lefebvre Germain, Legrand Michel, Lenfant Francis, Leuquet Louis, Levette Michel, Lequivre Emmanuel, Leroy Bernard, Lhomme Paul, Longuevel Paul, Louvenaire Marcel, Maes Jean, Matillos Achille; Mlle Leroy Renée.

Le mercredi 9 juillet, à 8 h.: MM. Marchand Raoul, Marquilly Georges, Meurin Léon, Morawski Stéphane, Morelle Jean, Mottyr Joseph, Noé André, Nicolas Fernand, Nicolas Pierre, Parmentier Maurice, Pérard André, Poitevet Jacques, Quesnel Marcel, Ramet Albert.

(*A suivre.*)

L'orage a sévi hier dans la région

A CROIX

La pluie, qui est tombée hier, par suite de l'orage, eut des effets désastreux. Entravant complètement la circulation, à l'heure où les ouvriers et les employés se rendent au travail, on vit des rues, comme la rue de la Gare, complètement submergée, au point qu'il devint impossible de la traverser.

Enfin après un certain laps de temps, ouvriers et employés purent regagner en se hâtant, qui l'atelier, qui le bureau.

Des riverains, dont les maisons sont situées en contre-bas, eurent la désagréable surprise de voir l'eau s'infiltrer sous leurs portes, et inonder leurs demeures.

Heureusement les dégâts ne furent guère importants.

A WASQUEHAL

A la suite de la pluie diluvienne qui s'est abattue sur Wasquehal mardi, vers 13 heures, des inondations se sont produites sur divers points de la commune. Notamment, le quartier du Vert-Pré, situé rue Pasteur, a eu à subir les effets de ce véritable déluge et l'eau pénétra dans la rangée de maisons constituant ce petit quartier. A un certain moment, le niveau d'eau dans les habitations atteint la hauteur de 0 m. 80 et les habitants durent se réfugier à l'étage.

On dut faire appel aux pompiers de la commune qui, sous la direction de M. Fleury, lieutenant de la compagnie, se rendirent sur les lieux pour aider à l'évacuation des eaux qui firent quelques dégâts dans ce groupe de maisons ouvrières.

On signale également d'autres inondations dans les quartiers des Villas, du Noir-Bonnet, la Place, mais moins importantes.

A TOURCOING

L'orage qui s'est abattu mardi vers midi 45 a été à Tourcoing d'une violence peu ordinaire et a pris à certains moments l'allure d'une tornade. De nombreuses habitations, dans tous les quartiers, ont eu leurs toitures endommagées et leurs caves inondées.

Les Sapeurs-Pompiers ont dû porter secours pour épuiser l'eau dans les rues de Nancy, du Moulin-Fagot, de Gand, d'Avesnes, de la Malcense, des Carliets et au Boulevard de l'Egalité.

Ils se sont aussi rendus au Blanc-Seau, où entre le Pont National et du Halot deux arbres ont été atteints par l'orage et sont tombés sur une péniche. Au Pont National, la chute d'un autre arbre a obstrué la voie. Le Service des Ponts et Chaussées a dégagé ces obstacles. D'autre part, au Blanc-Seau, le butoir d'une grue de la maison de charbons Lepoutre-Six a été soulevé.

Il est tombé également aux Ets Duprez-Lingre, l'importante usine de cartonnages bien connue dans la région, il n'y eut heureusement aucun accident à déplorer et les dégâts étant insignifiants l'usine ne subira aucun chômage.

Place de la Victoire, un arbre, coupé à sa base, est tombé sur l'avant de l'auto de M. Pych, demeurant Place de la Victoire, 4, qui stationnait à cet endroit. L'avant de l'auto a été endommagé.

La foudre est tombée sur la porte d'un estaminet, 272, rue du Chêne-Houpline. La devanture a été démolie.

Ajoutons que le service des tramways a dû être interrompu, faute de courant par suite de la rupture d'un câble, de 13 heures 13 h. 30.

A COURTRAI

Mardi vers 13 h. 30, un orage d'une rare violence s'est abattu subitement sur Courtrai. De véritables trombes d'eau chassèrent précipitamment les nombreux ouvriers et employés se rendant à leur besogne. Les rues furent bientôt transformées en de véritables rivières. Au pont du chemin de fer de l'Avenue Jean-de-Béthune l'eau atteignit plus d'un mètre de hauteur. Une automobile dut rebrousser chemin pour éviter d'être emportée. Place de la Gare, du côté de la sortie des voyageurs, un véritable lac s'était formé. De nombreuses maisons furent leur cave inondée. Les environs de la ville souffrirent également beaucoup, principalement les récoltes qui n'ont plus à présent qu'un aspect des plus lamentables, car la pluie avait fait place aux grêlons ayant la grosseur d'un gros pois. De mémoire d'homme, pareil déluge ne s'était jamais vu à Courtrai. Après une demie heure, l'orage cessât brusquement et l'eau se retira avec presque autant de rapidité qu'elle en avait mise à s'accumuler.

A DOTTIGNIES

La foudre est tombée en plusieurs endroits : sur une flèche surmontant une petite tourelle de l'établissement des Sœurs de Nevers ; rue d'Ypres, sur la cheminée du patronage Saint-Joseph, dont les briques détachées tombèrent avec fracas sur la toiture de la maison voisine occupée par M. René Schot, président de la section locale des A. C., brisant une cinquantaine de tuiles et mettant le pigeonnier en très piteux état.

M. Schot, qui se trouvait alors à son pigeonnier, a pu s'en tirer sans blessures.

A HERSEAUX

L'orage d'hier avait-il surchauffé les esprits au point de faire prendre à la moindre nouvelle les proportions d'un drame ? Toujours est-il que dans l'après-midi des bruits circulèrent qu'une femme, puis un homme avaient été tués, dans un château d'Herseaux, par la foudre. Renseignements pris, il s'agissait tout simplement d'une cuisinière trop émotive, à qui la foudre, tombant à une centaine de mètres du château Duvilliers-Lemaire, avait causé une telle peur que les châtelains, alarmés, firent chercher leur médecin.

Celui-ci fit transporter la cuisinière chez elle et lui administra un calmant.

LA FOUDRE TUE TROIS PERSONNES PRES DE CHARLEROI

Mardi après-midi, un violent orage a éclaté sur la contrée de Seloignes, près de Charleroi. La foudre est tombée sur une meule sous laquelle s'étaient abrités plusieurs ouvriers. Trois ont été tués : Léopold Schuleur, sa belle-sœur et Léon Hanuzet. Un autre a été grièvement brûlé.

Un violent incendie fait deux millions de dégâts dans une filature, à Fives

Un incendie, d'une violence extrême, a éclaté mardi soir à la filature Descamps-Lainé, dont les bâtiments s'élèvent à l'angle des rues de Bouvines et de la Phalèsque. Un magasin, d'une superficie de 1.000 mètres carrés dépendant de l'usine et contenant un stock considérable de lin et d'étoupes, a été la proie des flammes.

L'alarme fut donnée vers 20 heures par le concierge de l'établissement qui, apercevant de la fumée s'échappant d'un magasin, y pénétra mais dut bientôt reculer devant les flammes et l'épaisse fumée qui se dégageaient. Les pompiers furent avertis immédiatement et commencèrent leur travail sans tarder. Devant l'extension que prenait l'incendie, les pompiers de la caserne Malus, à Lille, furent avertis également et arrivèrent prêter main-forte à leurs collègues de Fives. La gendarmerie, un piquet du 43e R.I. et la police locale assuraient le service d'ordre.

Les pompiers parvinrent à protéger les bâtiments et maisons voisines, mais ne purent sauver le magasin dont la toiture s'écroula bientôt. Les dégâts sont très importants et sont évalués à deux millions, heureusement couverts par une assurance.

Il est à craindre que les 350 ouvrières et ouvriers occupés par cette usine qui appartient à M. Descamps, maire de La Madeleine, doivent chômer pendant quelque temps. Au cours de la lutte contre le feu, le sapeur Roseman subit un commencement d'asphyxie, mais son état n'inspire aucune inquiétude. Les causes du sinistre sont inconnues ; on suppose qu'ils sont dus à l'échauffement des matières se trouvant dans le magasin.

Les perceurs du coffre-fort de Croix devant la Cour d'assises du Nord

La session du troisième trimestre de la Cour d'assises du Nord pour l'année 1930 s'est ouverte hier au Palais de Justice de Douai sous la présidence de M. le conseiller Malet.

L'affaire du vol de coffre-fort de l'usine Loof, à Croix, a tenu toute l'audience.

On se souvient que le 20 septembre 1929, au matin, on découvrit dans un champ, éventré et vidé de son contenu, le coffre-fort de cette usine. Arthur Dils, 18 ans, ancien ouvrier de M. Loof, fut arrêté à Roubaix et fit des aveux, dénonçant ses complices: Julien Dupir, 24 ans, ferrailleur, à Roubaix; André Dubrulle, 18 ans, manœuvre, à Roubaix; Raymond Coen, 19 ans, menuisier, à Roubaix; Noël Bradt, 17 ans, manœuvre, à Leers et Gustave Duboeage, 20 ans, maçon, à Roubaix. Condamnés à des peines diverses d'emprisonnement par le Tribunal de Lille, ils firent appel, mais la Cour se déclara incompétente et l'affaire fut renvoyée devant la Cour d'assises.

Le président commence son interrogatoire par Dils. Enfant vicieux, enclin au vagabondage, privé très jeune des soins maternels, Dils n'eut pas une vie exemplaire loin de là, et son casier judiciaire est déjà garni de deux condamnations pour coups et fraude en douane.

Dupir n'est pas mieux noté. Son casier judiciaire est également orné de plusieurs condamnations pour vol, ivresse et évasion par bris de prison.

Dubrulle qui ne souffle mot est un être sans volonté, dépourvu d'intelligence, se laissant facilement entraîner. D'ailleurs, le docteur Briche, médecin aliéniste, le considère comme un débilé mental, partiellement irresponsable. Cependant, vers la fin de son interrogatoire, il se défend plus habilement, effaçant en partie l'impression du début.

Coen fit divers métiers mais, peu courageux, ne se fixa nulle part. Il n'a jamais été condamné.

Bradt est l'aîné de huit enfants. Il habita longtemps la rue de Condé, à Roubaix. Elève médiocre, mal élevé par un père ivrogne, il devint grossier et querelleur et fut congédié par de nombreux patrons. Déjà condamné avec sursis pour vol d'une bicyclette.

Quant à Duboeage, il fut aussi mal élevé par son père qui le brutalisait. Il dut s'enfuir du foyer paternel et dès lors se livra au vagabondage et à l'ivrognerie. C'est également un repris de justice.

En résumé, les six prévenus, à l'exception de Dubrulle, font mauvaise impression. Duboeage qui avait essayé de se faire passer pour fou, et qui a été reconnu comme un simulateur, a refusé le concours d'un avocat. Me Reisenthel plaidera cependant pour lui.

Dils fait ensuite le récit du cambriolage. Il était parti, dit-il, pour chercher du travail avec Dubrulle, Duboeage, Bradt et Coen, à Wasquehal. C'est Dubrulle qui aurait proposé le coup, lui remettant même un revolver chargé pour « faire le guet ». Dupir se joignit à eux et toute la bande se dirigea vers l'usine Loof où ils pénétrèrent par effraction. Bradt apporte des précisions mais ses co-accusés le contredisent.

Dupir et Coen auraient transporté à eux deux, le coffre-fort qui fut ouvert par Dupir, Coen et Duboeage. Les accusés se seraient partagés la somme de 37 fr. 50, un bien maigre butin! Ceci est le récit de Dils, chacun des autres présente l'affaire sous un jour différent.

Bradt déclare: « C'est Dubrulle qui nous a « invités » et qui a indiqué la « cuisine »! Je suis resté à la porte. Le vol lui aurait rapporté 6 fr. 25. Duboeage abandonne son système de défense qui consistait à faire le fou. Il avoue avoir fracturé le coffre à l'aide d'un burin et d'une masse.

Le commissaire de police de Croix, M. Bichevre, relate les circonstances dans lesquelles le vol a été découvert: les portes de l'usine avaient été fracturées à l'aide d'une pince-monseigneur. Le coffre-fort fut retrouvé éventré; seuls des papiers épars s'y trouvaient encore. M. Loof a soupçonné immédiatement Dils, qui avait travaillé chez lui et, avec l'aide de la Sûreté de Roubaix, ce dernier fut bientôt confondu et arrêté. Il fit spontanément des aveux, dénonçant ses acolytes.

M. le docteur Briche, médecin de l'asile d'Armentières, a examiné Dubrulle au point de vue mental. Il ne relève sur lui aucune tare physique, mais Dubrulle présente toutefois de la débilité intellectuelle qui en fait un instable et qui le rend suggestif et influençable. Sa responsabilité en est diminuée dans une certaine mesure.

M. Loof déclare que le coffre-fort contenait 220 francs, plus deux enveloppes contenant chacune une trentaine de francs. Il estime que le coffre-fort n'est pas réparable. Le préjudice qu'il subit est important. Il donne de bons renseignements sur Dils, qu'il avait pris en raison de sa situation de famille.

M. le docteur Baude, de Douai, a examiné Duboeage, qui avait tenu des propos incohérents et qui avait refusé l'assistance d'un avocat. Depuis son attitude a varié. Le docteur déclare que l'inculpé est un simulateur parfaitement responsable vis-à-vis de la justice.

Les plaidoiries

L'audience est ensuite suspendue.

A la reprise, on entend M. l'avocat général Dupuich dans son réquisitoire. Il met en garde les jurés contre une sensiblerie excessive et réclame contre les accusés une peine d'emprisonnement particulièrement élevée à l'égard de Dubrulle, qu'il considère comme l'instigateur des faits.

Me Phalempin plaide pour Dils et Coen.

Me Phalempin. — Ce sont des enfants malheureux, qui ont grandi comme ils ont pu, moralement abandonnés pendant l'occupation allemande. La guerre est pour une grande part dans cette situation. Ou bien vous serez rigoureux ou bien cléments envers des enfants qui ont été victimes d'une situation bouleversée. Vous ferez, MM. les Jurés, dit Me Phalempin, une application modérée de la loi, car la pitié doit rejoindre la justice.

Me Fougey demande une application modérée de la loi à l'égard de Dupir.

Me Grace expose la défense de Bradt, dont il demande l'envoi dans une société de patronage.

Me Reisenthel plaide pour Duboeage qui, selon lui, n'est pas coupable en raison de son enfance malheureuse, de son manque de volonté et d'intelligence.

Plaidant d'une façon générale, Me Kah demande de réformer le jugement du tribunal de Lille. Il déclare que son client Dubrulle est un débile mental dont l'éducation s'est faite à Roubaix pendant l'occupation, au moment où le père faisait son devoir au front. C'est un vestiaire de pitié que Me Kah sollicite de la conscience et de l'indépendance du jury.

Le verdict

Après une longue délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif.

Bradt est acquitté comme ayant agi sans discernement et confié à une maison de correction jusqu'à sa majorité; Dils est condamné à cinq ans de prison; Dupir à cinq ans; Dubrulle à quatre ans; Coen, à cinq ans; Duboeage à trois ans de prison.

Dils, Dupir, Dubrulle, Coen et Duboeage sont condamnés, en outre, à dix ans d'interdiction de séjour chacun.

Une laborieuse navette du collectif de juin entre la Chambre et le Sénat

Le cahier de crédits collectif de juin, que la Chambre avait examiné samedi en première lecture, a donné lieu lundi et durant la majeure partie de la nuit, à une navette entre les deux assemblées. A la Chambre, le débat a pris une ampleur inattendue et qui n'a pas été sans susciter une certaine émotion dans les milieux politiques. L'offensive avait été préparée dans le plus grand secret et la véritable bataille n'éclata qu'au cours de la nuit, après une série d'escarmouches.

Deux importants points de friction s'étaient manifestés entre les deux assemblées. Le premier portait sur la question de savoir si les pères veufs de soldats morts à la guerre bénéficieraient des mêmes avantages que les mères veuves. Le second était relatif à l'élévation de l'indemnité de soins accordée aux tuberculeux de guerre.

Si des transactions furent proposées à la Chambre et au Sénat, en ce qui concernait la seconde question, les deux assemblées ne purent de longtemps se mettre d'accord au sujet des pensions d'ascendants. Il fallut qu'à trois heures du matin, M. André Tardieu intervint à la Chambre pour déclarer que le Gouvernement tout en ne se désintéressant nullement de la situation des ascendants des victimes de la guerre, ne saurait accepter une proposition préjudiciable à l'équilibre du budget, et pour inviter la majorité à repousser le texte proposé par la Commission des Finances.

La question de confiance étant posée, M. André Tardieu l'emporta par 324 voix contre 265, soit 59 voix de majorité.

Au Sénat, l'ensemble du collectif est adopté par 265 voix contre 17.

LA PROPRIETE COMMERCIALE

Paris, 1er juillet. — La séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. Fern. Bouisson.

Un incident

Parlant sur le procès-verbal, M. Henry Haye proteste contre les votes intervenus, hier, en l'absence de la plupart des députés. On m'a dit-il, fait voter contrairement à mes intentions. (Applaudissements).

M. Henry Haye demande le vote personnel. (Applaudissements sur divers bancs). C'est au tour de M. Bedouce à mettre en cause le président de la Chambre d'hier. M. Bouilloux-Lafont et le rapporteur général de la Commission des Finances.

M. Fernand Bouisson. — M. Bedouce met en cause la présidence de la Chambre. Je suis d'autant plus à l'aise pour répondre que c'était l'honorable M. Bouilloux-Lafont qui présidait. M. Bouilloux-Lafont n'a commis aucune irrégularité.

M. Vincent Auriol. — Je demande à la Chambre de repousser le procès-verbal. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Le procès-verbal est adopté par 307 voix contre 267.

Le président de la Chambre prononce l'éloge funèbre d'Alexandre Luquet qui siégeait il y a trois jours encore au Parlement et qui, après une existence d'activité infatigable, vient brusquement d'être enlevé.

Après avoir adopté divers projets d'intérêt local, la Chambre poursuit la discussion du projet sur la propriété commerciale.

Après l'adoption de plusieurs articles, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin.

Séance levée à 19 h. 45. Séance jeudi à 9 h. 30.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 2 juillet :

Aujourd'hui, Visitation de la Ste-Vierge; demain, saint Anatole.

Soleil : Lever à 4 h. 53; coucher à 20 h. 56.

Lune : Nouvelle du 26; premier quartier le 3.

Bulletin météorologique pour la journée du 2 (Région Nord) : Temps médiocre; ciel très nuageux avec averses et orages; vent variable, 2 à 4 mètres; même température, diurne minimum en baisse de 3° sur la nuit précédente.

Secrétariat des Familles, 17, rue des Champs : de 9 à 16 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : 15 h., local de la Goutte de Lait.

Caisse d'Epargne : Caisse ouverte de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h.

L'adjudant Vivrat du corps des sapeurs-pompiers prend sa retraite

Nous apprenons que l'adjudant Vivrat, du corps des sapeurs-pompiers, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Né à Roubaix le 25 février 1874, M. Vivrat accomplit son service militaire au régiment de sapeurs-pompiers de Paris, d'où il fut libéré avec le grade de caporal-mécanicien et titulaire d'une mention honorable pour sauvetage.

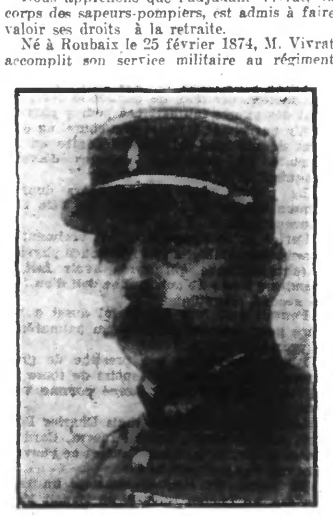

(Photo Mischkind.)

L'ADJUDANT VIVRAT

Il entra à la compagnie des sapeurs-pompiers de Roubaix le 1er mai 1905 et fut nommé caporal-mécanicien le 1er août suivant, sergent-mécanicien le 1er janvier 1909 et adjudant-mécanicien le 1er avril 1920. Il fut blessé plusieurs fois dans les incendies, contribua à l'extinction de nombreux sinistres et se distingua maintes fois par son courage et son dévouement. Le Gouvernement le récompensa en lui décernant les médailles des Belles actions, de bronze et d'argent de 2e classe, ainsi que la médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers.

En septembre 1914, lors de la levée des classes anciennes, au moment de l'occupation ennemie, il se rendit à Limoges pour être mis à la disposition de l'autorité militaire. Incorporé par la suite au 44e bataillon de chasseurs à pied, comme caporal-mitrailleur, il fut blessé sur le champ de bataille de l'Artois.

L'adjudant Vivrat fait partie des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais. Cette société lui décerna plusieurs récompenses pour sa conduite courageuse. Jusque ces temps derniers, il occupa les fonctions de président de l'Association amicale et philanthropique des Sapeurs-Pompiers casernés.

Nous prions l'adjudant Vivrat d'agréer nos meilleurs vœux de longue et heureuse retraite.

HALLE FLIPO. — Grande baisse sur les fromages : Gouda, 8; Hollande, 8; Gruyère, 10 à 13, Maroilles, 6 à 7. Jambon, 30. Biscuits, 6.50. Vin, 2.30. Beurre, 18. Café, 16.75. 39709d

Le concours d'honneur du Conservatoire de Musique

Le Grand Prix de Piano (1.500 francs) est décerné à l'unanimité à Mlle Dewynd Marie, élève de M. Sentin.

Une Mention Honorable (500 fr.), est décernée à l'unanimité à Mlle Delmulle Jeanne, élève de Mlle Hordoir.

Le Jury décide à l'unanimité, de ne pas décerner le Grand Prix de chant.

Une Mention Honorable (500 fr.), est accordée à l'unanimité à Mlle Bossut Julia (Classe de M. Fontaine).

BIEN-ÊTRE ET ÉLÉGANCE par les gaines élastiques sur mesure de Madame VITASSE, bandagiste, 126, rue de l'Epeule. 39682d

M. FÉLIX CANIEAU OBTIENT LE PREMIER PRIX D'HONNEUR AU CONSERVATOIRE DE ROUBAIX

Comme chaque année la « Concordia-Harmonie » a le plaisir d'enregistrer de magnifiques succès parmi ses membres suivant les cours du Conservatoire de Roubaix. Aujourd'hui elle est tout particulièrement heureuse de voir l'un de ses membres, M. Félix Canieau, clarinette-solo, enlever brillamment le premier prix d'honneur au concours de fin d'année, confirmant ainsi le brillant succès de l'année dernière où il obtint le premier prix de clarinette à l'unanimité avec félicitations du jury. Ce succès mérite d'être signalé car M. Félix Canieau n'est âgé que de 19 ans. Nous adressons nos plus sincères félicitations au jeune lauréat ainsi qu'à ses professeurs, M. Ach. Carpentier et M. Henri Prez, officier d'Académie, son oncle.

LES BONS VINS... J. FOURLINNIE, 38, rue de Lannoy, Roubaix (Téléphone 29.62). 39639

L'EXCURSION AUX SOUTERRAINS DE NAOURS des ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS

L'excursion organisée par la société des Anciens sous-officiers français a obtenu dimanche un plein succès. A 6 h. 45, de la Grand'Place, une quinzaine de voitures touristes (remplaçant les autocars) emmenaient les excursionnistes vers Doullens. Arrivés dans cette ville, les Sous-officiers et les membres de leur famille, qui les accompagnaient, furent reçus par la Municipalité et le Syndicat d'initiative. Ils visitèrent successivement la Mairie, la salle du commandement unique pendant la guerre, Les ruines de l'église Saint-Pierre et le Musée Lombard.

Les Sous-officiers reprirent ensuite place dans les voitures et se dirigèrent vers Naours où, divisés en deux groupes et s'éclairant de bougies, ils visitèrent pendant près d'une heure les souterrains refuges, entièrement creusés par la main de l'homme au troisième siècle.

De retour à Doullens, vers 13 h., les Sous-officiers et leur famille se retrouvèrent réunis à l'hôtel où un plantureux banquet leur fut servi. Il était présidé par M. Louis Deschamps, président de la société, ayant à sa droite le délégué de la Municipalité. Pendant tout le repas, une franche gaîté ne cessa de régner parmi les convives et un concert improvisé clôtura ces agapes.

Avant de quitter Doullens, les Sous-officiers se rendirent au monument élevé à la mémoire des Combattants de la Grande Guerre où ils déposèrent une magnifique gerbe de fleurs. Au retour le excursionnistes se dirigèrent vers Lucheux, où ils visitèrent les derniers vestiges d'un château du XIe siècle. Ils eurent l'occasion de voir la salle où Jeanne d'Arc logea pendant sa route calvaire sur Rouen. A 10 h., la caravane était de retour à Roubaix.

Mme DEBUSSCHÈRE-TOWLER, infirmière et sa femme, informe sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er juillet elle habite au 82, rue Daubenton. Consultations 1 h. à 3 h. 30. 14756

UNE DÉLÉGATION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE NANTES VISITE ROUBAIX

Dans la matinée de jeudi dernier, 26 juin, notre Abattoir municipal ainsi que le nouvel Etablissement de bains de la rue des Champs reçurent la visite d'une délégation de l'Administration municipale de Nantes.

Ces Messieurs s'intéressèrent vivement aux explications qui leur ont été fournies sur le fonctionnement des installations [illegible] que contient cet établissement.

Ils se rendirent ensuite au nouvel établissement de bains de la rue des Champs, qu'ils visitèrent en détail et dont ils furent émerveillés.

Etabliss. MONNIER & LAMARQUE, 119, rue d'Anzin, Roubaix. Tél. 19.65). Charbons. Anthracite. Agglomeré. Spécialité de Bruay. 24569

LA BRADERIE DES COMMERÇANTS DU CENTRE AURA LIEU LE LUNDI 7 JUILLET

C'est le lundi 7 juillet qu'aura lieu, nous l'avons déjà annoncé, l'intéressante braderie organisée par les Commerçants du Centre, et qui attire tous les ans une foule énorme de visiteurs.

A ce propos on nous prie d'insérer :

La grande braderie du Centre avive les désirs d'un grand nombre de personnes. Désirs bien légitimes ceux-là qui consistent à rechercher des articles de prix déclassés et livrés à des conditions tout à fait exceptionnelles. Les braderies d'ailleurs, ont été établies pour cela; c'est leur but et c'est une erreur précisément de les assimiler aux marchés.

Aussi, le Comité des commerçants du Centre recommande spécialement aux personnes avisées qui, certainement viendront très nombreuses visiter les artères du Centre lundi prochain, de s'adresser pour leurs achats aux magasins qui bradent eux-mêmes à leur porte. C'est là qu'elles trouveront les meilleures occasions et dans tous les genres de commerce. Les personnes qui préfèrent des articles de séries, n'ont pas à attendre une braderie pour s'en procurer, elles ont toute l'année tant de moyens de s'en